

MODALITES D'INSCRIPTION - DE PAIEMENT - DE FONCTIONNEMENT « ACCUEIL DE LOISIRS 12 à 17 ans » CENTRE ADOS

L'inscription d'un adolescent au centre Ados équivaut à un contrat passé entre la famille et l'organisateur. Les deux parties s'obligent donc à respecter les termes du présent document, qui a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de L'Accueil de Loisirs Ados de Villeneuve-Loubet.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant le début des vacances et closes dans la limite des places disponibles.

Conditions d'admission

- Avoir 12 ans révolus

Pièces à présenter

- Certificat médical récent ou faire valider la partie médicale du dossier d'inscription (***ce certificat médical est valable pour toute l'année scolaire. Il doit être du même mois que le dossier d'inscription***)
- Dossier d'inscription rempli et signé par le tuteur légal

PAIEMENT

Le tarif de base est délibéré chaque année en Conseil Municipal. Aucun adolescent ne sera accepté sans le règlement au préalable du séjour. Toute semaine entamée reste due et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas d'absence.

Moyens de paiement

- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèce. Tout paiement effectué donnera lieu à un reçu remis par le régisseur.

Lieu de paiement

- Service Jeunesse (CUB'J) – 6 avenue des Ferrayonnes – 06270 Villeneuve Loubet

Tarifs dégressifs

- Un tarif dégressif est accordé à toute personne disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 650 euros. Ce tarif est valable et appliqué pour toute l'année scolaire en cours.

FONCTIONNEMENT

Périodes et heures d'ouverture

Le centre ados est ouvert pendant les vacances de Février, Pâques, Eté et Toussaint, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (18h00 l'été)
LE CENTRE EST FERME PENDANT LES VACANCES DE NOEL

En sorties exceptionnelles précisées à l'avance, les adolescents sont pris en charge entre 12h00 et 14h00 et devront prévoir leur argent de poche pour le déjeuner. A l'exception de celles-ci les locaux seront ouverts aux jeunes souhaitant déjeuner sur Place. Les ados peuvent rester ou partir, aller ou venir pendant ce temps et ne sont plus sous la responsabilité de l'animateur entre 12h00 et 14h00. Les parents acceptent lors de l'inscription ces modalités de fonctionnement. Les animateurs présents dans cette plage horaire permettent aux ados qui le souhaitent de bénéficier des équipements et abris pour déjeuner. Aucune activité n'est assurée pendant ce temps de repas.

Lieu d'accueil

Pendant les petites vacances scolaires : ESPACE JEUNES (Rez de jardin du Service Jeunesse - CUB'J)
Eté : Parc des Sports

Conduites à respecter

Il est strictement Interdit de FUMER. De même, l'apport, l'usage et la consommation d'alcool, de drogues ou toute autre substance illicite ou entraînant des troubles du comportement sont formellement INTERDITS.

L'adolescent doit se conformer aux consignes de sécurité édictées par l'équipe d'encadrement. A ce titre il ne doit jamais échapper à la vigilance des animateurs et par conséquent il lui est formellement interdit de franchir les limites de l'espace d'animation.

L'adolescent n'est pris en charge qu'après avoir répondu présent à l'appel de son nom à 9h00 le matin et à 14h00 l'après midi, jusqu'à l'heure de fermeture du centre. C'est pourquoi, sauf autorisation écrite et signée par les parents ou le tuteur légal précisant l'heure et le motif, nul adolescent n'a le droit d'accès ou de sortie de l'Accueil de Loisirs Ados à n'importe quel moment. L'adolescent doit impérativement informer l'équipe d'encadrement de ses arrivées et départs. En revanche à partir de 17h00 (18h00 l'été), il peut quitter le centre ados par ses propres moyens sans en référer à l'équipe pédagogique.

Les vêtements, accessoires et tout effet personnel de valeur sont à la charge et sous la responsabilité de l'adolescent

La Mairie de Villeneuve Loubet ne peut être tenue responsable des dégradations, bris, vol ou perte d'objets de valeur appartenant à l'adolescent.

Outre les avertissements verbaux pour comportements irrespectueux et/ou indisciplinaires, la radiation d'une inscription pourra être prononcée après avoir entendu le représentant légal de l'adolescent pour :

- Comportement asocial ou dangereux ayant motivé un rapport circonstancié du directeur du centre.
- Non respect des dispositions mentionnées au présent règlement.

L'exclusion d'une journée à la radiation définitive pourra être prononcée en vertu du présent article.

Ce présent règlement sera remis au représentant ou tuteur légal de l'adolescent au moment de l'inscription. Il sera affiché au Centre Ados au même titre que toutes les pièces obligatoires (projet d'activités, diplômes de l'encadrement...)

Il sera présenté en début de chaque semaine aux adolescents présents au Centre.

Durant l'été, le Jeudi à partir de 17h15, l'Equipe d'animation sera à la disposition des parents pour toute information sur le déroulement et activités du centre.

| Renseignements - Inscriptions – Paiements | Renseignements et site d'Accueil |
|--|--|
| Service Jeunesse – CUB'J – 6 av. des Ferrayonnes 06 270 VILLENEUVE LOUBET | ESPACE JEUNES – CUB'J – 6 av. des Ferrayonnes 06 270 VILLENEUVE LOUBET |
| Du lundi au Vendredi : 8H30 – 12h00 et de 13h30 à 17h00 | Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi : 13h30 – 18h00 Mercredi : 8h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00 |
| Tel : 04 92 13 47 90 Fax : 04 92 13 47 93 | Tel : 04 92 13 47 90 Fax : 04 92 13 47 93 06 25 44 97 38 |
| jeunesse@mairie-villeneuve-loubet.fr www.mairie-villeneuve-loubet.fr | jeunesse@mairie-villeneuve-loubet.fr www.mairie-villeneuve-loubet.fr |